Le Grenelle au prisme du CESE



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 24/10/2011

Saisine liée : BILAN DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

Le CESE apportera sa contribution au bilan du Grenelle de l'environnement

Quatre ans après la tenue du Grenelle de l’environnement, le temps est venu d’évaluer la mise en oeuvre des engagements pris.

Le 18 juillet, le Premier ministre a demandé au CESE d’apporter sa contribution à ce processus.
Le Conseil économique social et environnemental devra analyser de manière globale les avancées enregistrées depuis le Grenelle, et proposer les voies et moyens qui permettront de relancer la dynamique en s’intéressant aux acteurs de la transformation de la société.
Pour ce faire, le CESE a créé en son sein une commission temporaire chargée de traiter ce dossier sociétal. S’y sont associés 31 membres titulaires et 18 membres suppléants sous la présidence de Bernard Guirkinger. Paul de Viguerie est, lui, vice-président de la commission temporaire, qui rendra ses conclusions début 2012 dans un projet d’avis rapporté par Pierrette Crosemarie.

© - copyright CESE - Novembre 2026